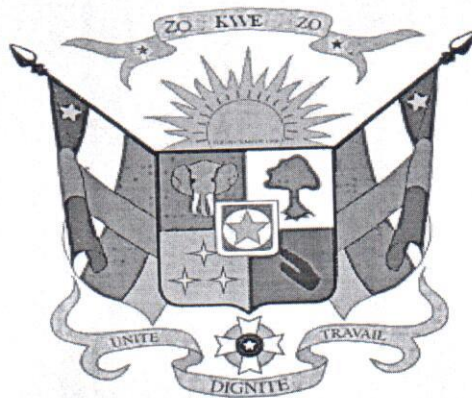


REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité - Travail



**PROCES VERBAL**

**DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL  
NATIONAL DE L'ITIE RCA AU TITRE DE  
L'ANNEE 2016**

**BANGUI LE 27 JUILLET 2016**

L'an Deux mil seize et le vingt-sept juillet, s'est tenue dans la salle de conférence de la Primature, la première session ordinaire du Conseil National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Centrafricaine (ITIE-RCA) au titre de l'année 2016.

Y ont pris part en qualité de :

Membres du Conseil National

- **Son Excellence Monsieur Simplicie Mathieu SARANDJI**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil National de l'ITIE-RCA.
- Monsieur, **Léopold MBOLI-FATRANE** Ministre Des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique. Membre du Conseil National
- Monsieur **Ghislain Junior MORDJIM**, Ministre Directeur de Cabinet du Premier Ministre.
- Madame **Arlette SOMBO-DIBELE**, Ministre de l'Environnement du Développement durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche Membre du Conseil National.
- Monsieur **Charles Paul LEMASSET MANDYA** Ministre de la Communication et de l'Information.
- Madame **Gisèle PANA**, Ministre des Arts, du Tourisme, de la Culture et de la Francophonie.
- Monsieur **Robert MOIDOKANA**, Secrétaire Technique, Coordonnateur National de l'ITIE – RCA.
- Monsieur **Germain WAMOUSTOYO**, Chargé de Mission, Représentant du Ministre des Finances et du Budget.
- Monsieur **Augustin GALAWANA**, Directeur de Cabinet par intérim, Représentant du Ministre du Commerce et de l'Industrie.
- Monsieur **Gedéon GOTTI**, Représentant du Conseil Inter ONG en Centrafrique (CIONGCA).
- **INGA Armand Claude**, Représentant de l'Union Nationale des Coopératives Minières en Centrafrique.
- Monsieur **Dominique YOUANE**, Représentant Ministère des Mines.
- Monsieur **BINDOUMI Joseph**, Président de la coalition « Publiez Ce Que vous Payez ».

En qualité d'observateurs :

- Monsieur **Jean Jacques MATHAMALE**, Représentant de la Plate forme pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement.
- Monsieur **Grâce-à-Dieu NDARABALE**, Journaliste à la Radio Notre Dame.
- Monsieur **Ghislain NGOYO**, Représentant du journal « Libre opinion ».
- Monsieur **Landry NGUEMA NGOKPELE**, Représentant du journal « Le Quotidien de Bangui ».
- Monsieur **Denis LOUGOUSSOU NGOUVENDA**, Représentant du journal « Centrafic Matin ».
- Monsieur **Jacques NGUE**, Représentant du journal « Média + ».
- Madame **Noura OUALOT**, Représentante du Réseau des Journalistes pour les Droits de l'Homme.
- Monsieur **Michel KOMBONGO**, Représentant de la Radio Centrafrique.
- Monsieur **Sylvain Luxon GOLO**, Représentant de la Radio Centrafrique.
- Monsieur **Josué KOBO**, Représentant de la Télévision Centrafricaine.
- Madame **Elodie TAINGA POLOKO**, Représentante de la Télévision Centrafricaine.

L'ordre du jour portait sur deux(2) points à savoir :

- I- **Le Projet du Plan d'Action biennal budgétisé 2016-2017 ;**
- II- **Le Projet de Décret qui porte réorganisation du dispositif institutionnel de la mise en œuvre du processus ITIE-RCA.**

La session a ouvert ses travaux à 13 H 20 minutes sous la présidence de son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil National de l'ITIE-RCA

Dans son discours d'ouverture, le Premier Ministre a remercié les membres du Conseil National de l'ITIE pour l'importance qu'ils accordent à la mise en œuvre de l'initiative, en répondant massivement à son invitation.



Il a rappelé la principale mission dévolue au Conseil National de l'ITIE-RCA, notamment la définition des orientations politiques et stratégiques de la mise en œuvre de l'initiative.

Le Premier Ministre a fait comprendre que la session en cours est importante en ce qu'elle permettra non seulement de définir les nouvelles orientations politiques et stratégiques de la mise en œuvre de l'ITIE-RCA post-conflit, mais aussi d'indiquer à tous, l'irréversible volonté politique du Gouvernement de gérer dans la plus grande transparence les ressources naturelles de notre pays.

Il a enfin félicité le Secrétariat Technique de l'ITIE-RCA, qui a œuvré sans relâche pour éviter à notre pays la radiation.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, Le Premier Ministre a permis à chaque membre de se présenter personnellement en faisant le tour de table.

Ensuite la parole a été donnée à Monsieur Robert MOIDOKANA, Secrétaire Technique, Coordonnateur National de l'ITIE-RCA, pour présenter respectivement le Projet du Plan d'Action biennal budgétisé 2016-2017 et l'exposé des motifs relatif au Projet de Décret qui porte réorganisation du dispositif institutionnel de la mise en œuvre du processus ITIE-RCA.

## **I. LE PROJET DU PLAN D'ACTION 2016-2017**

Le Secrétaire Technique, Coordonnateur National de l'ITIE – RCA, dans sa présentation a rappelé que le projet du Plan d'Action ITIE-RCA 2016-2017 soumis à l'examen du Conseil National est une exigence pour la mise en œuvre de l'ITIE.

A cet effet, il doit :

- fixer des objectifs de mise en œuvre compatible aux Principes de l'ITIE et doit refléter les priorités nationales des industries extractives ;
- inclure des activités spécifiques, mesurables et assortis des délais d'exécution précis, visant à atteindre les objectifs fixés.

Ledit plan d'action est composé de trois axes principaux : (i) les composantes, (ii) le financement et (iii) le délai d'exécution.

### **a) LES COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION**

Le projet du Plan d'Action ITIE-RCA 2016-2017 est un plan de relance des activités ITIE-RCA. Il comporte cinq (5) composantes notamment :



- Composante 1 : le renouvellement institutionnel de l'ITIE ;
- Composante 2 : la sensibilisation et formation des parties prenantes sur les nouvelles Normes de l'ITIE ;
- Composante 3 : Evaluation de l'impact de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles ;
- Composante 4 : lancement des travaux de l'élaboration du 4<sup>ème</sup> Rapport de l'ITIE-RCA ;
- Composante 5 : appui opérationnelle indispensable à la réussite de l'exécution des activités de la mise en œuvre de l'initiative.

#### **b) LE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION**

Le Coordonnateur National de l'ITIE a ciblé deux types de financement :

- le financement porté sur le budget national ;
- le financement à rechercher auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Le budget prévisionnel du Plan d'Action ITIE-RCA 2016-2017 est estimé à Cent Quatre Vingt Neuf Millions Cinq Cent Mille FCFA (189.500.000 de FCFA) dont Cent Quarante Cinq Millions Cinq Cent Mille FCFA (145.500.000), soit soixante-dix-sept pour cent (77%) seront supportés par le budget national et Quarante Quatre Millions (44.000.000) équivalent à vingt-trois pour cent (23%) sera recherché auprès des différents partenaires.

#### **c) LE DELAI D'EXECUTION DU PLAN D'ACTION**

Le Plan d'Action ITIE-RCA couvre les exercices 2016 et 2017.

A l'issue de la présentation du Plan d'Action ITIE-RCA 2016 et 2017, le Premier Ministre a invité les Membres du Conseil National à formuler leurs commentaires.

Plusieurs intervenants ont pris la parole pour féliciter le Coordonnateur pour la qualité du travail réalisé par le Secrétariat Technique de l'ITE-RCA, qui a pris en compte les grands axes des activités de relance de l'ITIE RCA.

Quatre préoccupations ont été évoquées notamment : (i) le financement de l'élaboration des Termes de Référence; (ii) le renforcement des capacités des parties prenantes; (iii) le chapitre logistique du Secrétariat Technique qui n'a pas été pris en compte dans le Plan d'Action ainsi que (iv) la modification de quelques indicateurs pour qu'ils soient spécifiques, mesurables atteignables et réalistes.



S'agissant du financement de l'élaboration des Termes de Référence, il a été retenu dans le Plan d'Action que cette tâche se fera désormais par le Secrétariat Technique de l'ITIE-RCA. Par contre, pour la rédaction du Rapport ITIE-RCA, il faut procéder au recrutement d'un Administrateur Indépendant, ceci, pour permettre d'avoir un Rapport fiable et crédible.

Concernant le renforcement des capacités des parties prenantes, la formation sera orientée à l'endroit de toutes les parties prenantes : le personnel des régies financières, du secteur forestier et des industries extractives ainsi que d'autres entités telles que le Parlement pour son rôle combien important dans le processus ITIE. Il en sera de même pour la formation sur les nouvelles Normes ITIE.

Pour le chapitre logistique, il a été retenu par tous les membres du Conseil National, la place indispensable pour l'appui opérationnel qu'occupe ledit chapitre. La logistique sera réinsérée dans le Plan d'Action.

Enfin, pour les indicateurs à reformuler et certaines questions de forme, le Secrétaire Technique a pris bonne note. La version finale intégrera toutes les observations dans le Plan d'Action.

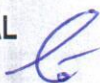
Le projet du Plan d'Action ITIE-RCA 2016-2017 a été adopté par tous les membres du Conseil National avec amendements.

## **II. EXPOSE DES MOTIFS RELATIF AU PROJET DE DECRET QUI PORTE REORGANISATION DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS ITIE-RCA.**

Le Coordonnateur National de l'ITIE-RCA, dans son exposé, a rappelé que le présent projet de Décret vise à doter la République Centrafricaine d'un cadre juridique et institutionnel fondamental pour la redynamisation des organes chargés de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives.

Plusieurs raisons conduisent à présenter ce projet de Décret :

### **a. CONTEXTE INTERNATIONAL**



La Norme ITIE demande à tous les pays qui mettent en œuvre l'ITIE de travailler sur un éventail plus étendu de questions relatives à la gouvernance des ressources naturelles qu'auparavant.

Le Conseil d'Administration de l'ITIE Internationale encourage les pays de consacrer l'ITIE par une Loi dans le but de pérenniser et de la faire survivre en cas de changement de régime politique.

#### **b. CONTEXTE NATIONAL**

La nouvelle Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016 réserve une place aux règles générales de gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, fondées essentiellement sur le modèle ITIE.

Ainsi, l'opérationnalisation de ces dispositions constitutionnelles requiert la redynamisation des organes de la mise en œuvre de l'ITIE.

Le Coordonnateur National de l'ITIE-RCA, a aussi précisé les avantages apportés par les modifications du projet de Décret :

Ce projet de Décret, en accord avec les recommandations de l'Administrateur Indépendant permet de renforcer l'action et la responsabilité des intervenants de l'ITIE au niveau national.

Les quatre textes qui régissent la mise en œuvre de l'initiative sont compilés dans un seul document, le nouveau Décret portant réorganisation des organes de la mise en œuvre de l'ITIE en République Centrafricaine.

Trois modifications relatives aux organes de la mise en œuvre, à la publication des contrats et aux droits et obligations des parties prenantes sont apportées au projet de Décret.

Enfin, le Coordonnateur National de l'ITIE a précisé que la réorganisation du cadre institutionnel de l'ITIE-RCA, aura l'avantage d'assurer la Communauté Internationale sur l'irréversible volonté politique du Gouvernement centrafricain à tenir à ses engagements tels que annoncés dans la demande de prorogation de la suspension de la RCA en date du 02 avril 2014.

A l'issue de la présentation sur l'exposé des motifs relatifs au Projet de Décret qui porte réorganisation du dispositif institutionnel de la mise en œuvre du processus ITIE-RCA, le Premier Ministre a invité les membres du conseil à formuler des propositions.

Le représentant du Ministère du Commerce, Monsieur GALAWANA a demandé à ce qu'un représentant du Ministère du Commerce de haut niveau fasse partie du nouveau Comité National de Pilotage. A cette demande, le Président du Conseil national de l'ITIE-RCA et les membres du Conseil National ont marqué leur accord de principe.

Après discussions, débats et demandes de clarifications sur le projet de Décret, le Conseil National a adopté le projet du décret avec amendements et a instruit le Secrétaire Technique de l'ITIE d'apporter les amendements et corrections nécessaires avant la présentation dudit projet au Président de la République, Chef de l'Etat pour signature.

En divers, le Coordonnateur National de l'ITIE-RCA, a posé le problème de la levée de la suspension de l'ITIE-RCA, qui dépend de la RCA, mais qui doit obéir aux cinq (5) conditions à savoir :

- adopter un nouveau Plan d'Action biennal budgétisé 2016-2017 ;
- rendre disponible les ressources financières telles que prévues dans le Plan d'Action ;
- restructurer les organes de la mise en œuvre de l'ITIE-RCA ;
- réactiver le site Web ITIE-RCA, pour permettre à tous, de suivre les activités de l'ITIE-RCA ;
- réactiver la connexion Internet du Secrétariat ITIE-RCA, qui arrive à expiration le 31/07/2016.

Sur la réactivation de la connexion Internet du Secrétariat ITIE-RCA, le Ministre de la Communication et de l'Information a demandé au Coordonnateur ITIE-RCA, de se rapprocher de la SOCATEL, pour voir les possibilités d'abonnement au réseau internet de cette société.

Enfin sur les points relatifs à la disponibilité des ressources telles que adopté dans le Plan d'Action et la restructuration des organes de la mise en œuvre de l'ITIE-RCA, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a assuré que son gouvernement va s'atteler et tout mettre en œuvre pour apporter la solution à cette situation.



Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil National de l'ITIE-RCA a levé la séance à 15 H 40 minutes.

Fait à Bangui le 07 OCT 2016

LE RAPPORTEUR



Gédéon GOTTI

LE PRESIDENT



Simplicie Mathieu SARANDJI